## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

## EFS Établissement français du sang

# Décision nº N 2019-38 du 31 décembre 2019 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR: SSAK1930822S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la délibération n° 2019-24 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 20 décembre 2019,

Décide:

#### Article 1er

M. Christophe BESIERS est nommé directeur de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2020. Pour l'exercice de sa mission, M. Christophe BESIERS bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Bourgogne-Franche-Comté dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2019-49 du 31 décembre 2019).

### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait le 31 décembre 2019.

Le président de l'Établissement français du sang, François Toujas